

VILLE DE LA VERRIÈRE

Transport des personnes âgées et handicapées – Titre Améthyste

Le nouveau titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement. Il vous permet de vous déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Ile-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains services de transports à la demande et de dessertes locales appliquant la tarification fixée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France. Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental. Il **est valable 12 mois**.

Infos pratiques

AMETHYSTE – zones 3 à 5 – GRATUIT

- Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposables (*),
- Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité ? 80%, non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle ou percevant l'AAH, ou la pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposable et sans activité professionnelle.

Obtenir le titre Améthyste :

Rendez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre mairie muni de votre Passe Navigo, des pièces justificatives habituelles et d'une attestation sur l'honneur de non exercice d'une activité professionnelle si vous avez plus de 60 ans. Adressez, le cas échéant, votre participation financière directement au Conseil départemental.

Cette démarche doit être effectuée au plus tard le 10 du mois de fin de validité de votre carte actuelle. Ainsi par exemple, rendez-vous au CCAS en septembre ou au plus tard le 10 octobre si votre carte actuelle est valide jusqu'au 31 octobre. A défaut, vous ne pourriez pas voyager avec Améthyste dès le 1er novembre.

Votre CCAS transmet votre demande au Conseil départemental qui, après examen de votre dossier et validation, demande la création de votre titre Améthyste aux transporteurs.

Liens utiles

[Plus d'informations sur yvelines.fr](#)

Bureau des aides aux usagers / Améthyste

11 avenue du centre

78280 Guyancourt

Tel.: 01 39 07 81 20 - amethyste78@yvelines.fr